

MODALITES D'INSCRIPTION AUX DIFFERENTES FORMATIONS (1^{er} degré)

A. STAGES « OFFRE REGIONALE DE FORMATION CONTINUE » portée par l'ISP :

- 1 - Faire figurer sur le **plan de formation** de l'Ecole, le stage choisi avec les précisions demandées (version papier).
Celles-ci permettent de définir les **enseignants prioritaires** à condition que tout soit renseigné.
Ce plan doit être envoyé, par le Chef d'établissement, à la DDEC (version papier déjà envoyée et téléchargeable sur le site de la DDEC).

Impérativement pour le 19 septembre 2017

Les stages sont ouverts à l'ensemble des enseignants de la région. Une commission d'arbitrage entre les huit diocèses se réunira mi-octobre pour déterminer le nombre de places accordées à chaque diocèse. Les enseignants prioritaires seront acceptés en premier. Comme chaque année, il se peut **qu'un ou deux stages** fassent l'objet d'une demande telle que même la priorité ne permette pas d'y accueillir tous les candidats.

2 - **ENSEIGNANTS PRIORITAIRES :**

Merci de lire attentivement, car chaque année nous perdons des occasions de départ en formation !!!

Ecole de moins de 8 classes :	1 priorité 1 ;	1 priorité 2 ;	1 priorité 3 ;
Ecole de 8 à 16 classes :	2 priorités 1 ;	2 priorités 2 ;	2 priorités 3 ;
Ecole de plus de 16 classes :	3 priorités 1 ;	3 priorités 2 ;	3 priorités 3 ;

- ✓ Désignés par leur équipe (Priorité de 1 à 3)
- ❖ Priorité 1 : Les enseignants n'ayant pas fait de stage depuis 3 ans
 - ❖ Priorité 2 : Les enseignants changeant de niveau à la rentrée
 - ❖ Priorité 3 : Les enseignants ayant un projet particulier pour leur classe
- 3 - A réception de l'accord, transmis par la **DDEC suite à la commission**, le Chef d'établissement saisit le départ en formation sur FormElie.
- 4 - Toute inscription à un stage entraîne un financement et une autorisation administrative d'absence, en conséquence de quoi, la **présence à la totalité de la formation est obligatoire**.